



**MAIRIE DE
SALLES D'AUDE**

Conseillers en exercice : 23
Présents ou représentés : 23

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

L'an Deux mille vingt et le dix juillet à quatorze heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Aude, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** dans la salle « le CUBE », sous la Présidence de M. **RIVEL Jean Luc**
Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/20

Présents : MM **RIVEL Jean-Luc ; LETITRE Françoise ; AGRAZ Raymond ; MAUREL MORENO Fanny ;CAVAILLES Rémy ;HEULLUY Nadine ;GERMA Alain ;MANSOURI Céline ;PAZ Fabien ; ; ROSSI Jean-Pierre ; LOPEZ Sandrine , PEREZ Valérie ;GOYHENEIX Stéphane ; PETIT Laetitia ;BES Yannick ALINGRIN Rémy ;JIMENEZ-MARTINEZ Claudine ; CABROL Dominique ;**

Procurations : MM **BOUSQUET Ghislaine** à Rivel Jean-luc ; **LORENTE François** à PAZ Fabien ; **IZARD Laure** à LETITRE Françoise ;**VERGEADE Fabien** à Raymond **AGRAZ ; BELLIER Nicole** à **ALINGRIN Rémy**

Absents excusés : Mme **BOUSQUET Ghislaine, LORENTE François, IZARD Laure, VERGEADE Fabien ,BELLIER Nicole**

Absents non excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme **MAUREL MORENO Fanny**
(Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités locales)

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, Mme **MAUREL MORENO Fanny** est désignée.

Mr le maire excuse l'absence des élus qui l'on informé et fait part des procurations

Aucune autre procuration n'étant signalée, il demande d'approuver le compte rendu du conseil municipal du **1^{er} juillet 2020**

Adopté à l'unanimité

1/ élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

M. le Maire propose de mettre en place le bureau électoral

1. Mise en place du bureau électoral

Il rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM **GERMA Alain** né le 26 octobre 1945, **ROSSI Jean-Pierre** né le 03 octobre 1950 pour les plus âgés et M. **Yannick Bes** né le 07 avril 1979 et Mme **PETIT Laetitia** née le 26 janvier 1981 pour les plus jeunes.

Le bureau électoral étant constitué, il invite l'assemblée à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

il rappelle également que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune..¹

il indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire SEPT délégués et QUATRE suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, il a constaté que :

DEUX listes de candidats ont été déposées.

Il s'agit de (des) liste(s) /

Salles d'Aude, une passion un engagement,

Délégués titulaires (7)

RIVEL Jean-Luc

LETITRE Françoise

AGRAZ Raymond

MAUREL-MORENO Fanny

CAVAILLES Rémy

HEULLUY Nadine

GERMA Alain

Délégués suppléants (4)

MANSOURI Céline

PAZ Fabien

IZARD Laure

ROSSI Jean-Pierre

Salles d'Aude Autrement

Délégués titulaires (7)

CABROL Dominique

JIMENEZ-MARTINEZ Claudine

ALINGRIN Rémy

BELLIER Nicole

Délégués suppléants (4)

4. Élection des délégués et des suppléants

4.1. Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00	_____
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	23	_____
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	00	_____
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	23	_____

Les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle.

Le bureau détermine le quotient électoral, en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre des délégués à élire.

Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral.

Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat.

Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste RIVEL	19	6	04
Liste CABROL.....	04	1	00
.....
.....
.....

4.2. Proclamation des élus

Il proclama élus délégués TITULAIRES : MM Rivel Jean-Luc, Letitre Françoise, Agraz Raymond, Maurel-Moreno Fanny, Cavailles Rémy, Heulluy Nadine, Cabrol Dominique

Il proclama élus suppléants : MM Mansouri celine, Paz Fabien, Izard Laure, Rossi Jean-Pierre

Il invita les membres du bureau et le secrétaire à signer le procès verbal de cette élection.

Il aborda ensuite le point n° 2 de l'ordre du jour à savoir la désignation par le conseil municipal d'une liste de 32 noms de contribuables inscrits aux rôles des contributions directes de la commune.

Il précisa que sur cette liste 16 noms seront retenus par les services de la Direction générale des impôts

Après en avoir délibéré le conseil retient la liste ci-dessous :

MME	CARBONNE	JEANNINE		
M.	JEREZ	ROBERT		
M.	PATRICE	GILBERT		
M.	BROTONS	MAURICE		
M.	FRANCOIS	GILBERT		
MME	FERRE	JACQUELINE		
M.	RIVEL	GUY		
MME	MARTY	HARMONIE		
MME	ANGEL	MARTINE		
M.	BRIEU	PHILIPPE		

M.	MIRAMONT	ALEXANDRE		
MME	LATRILLE	ANNE		
M.	PERUCHO	REMY		
M.	UMBERT	FRANCK		
M.	GROTTI	CLAUDE		
M.	GRAND	JEAN PIERRE		
M.	DOUBLE	MICHEL		
M.	MARTINI	GEORGES		
M.	IZARD	ALAIN		
MME	SOUM	FRANCOISE		
M.	STOPHE	MICHEL		
MME	BRIEU	ROSETTE		
M.	JARLET	LAURENT		
M.	FENOY	PIERRE		
M.	VIEU	FABRICE		
M.	BONNET	ALAIN		
MME	BURET	GENEVIEVE		
M.	FERNANDEZ	DOMINIQUE		
M.	CAPLAIN	ALAIN		
M.	BODEREAU	JEAN		
M.	BOUTE	GAETAN		
MME	LAFLEURIEL	MARIE-		

M. Alingrin fait observer qu'il n'a pas reçu le compte rendu du dernier conseil municipal

Après vérification il s'avère qu'il s'agit d'une erreur de transmission.les éventuelles observation seront prises en compte sur le prochain compte rendu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 14h 50 minutes et élus ont été invités à signer les registres et les documents électoraux pour ceux concernés.

Le Maire.



